solu et neutre aux réactifs colorés. Elle cristallise en prismes à six pans.

Le dambose est très-stable. Il fond à 230° sans se décomposer, mais se colore légèrement. Si l'on continue de chauffer, il se décompose ; mais, si on laisse refroidir lentement, il cristallise.

L'acide sulfurique monohydraté froid dissout le dambose sans le colorer, et le résultat de cette réaction est la formation d'un acide dambososulfurique, qui donne, avec les carbonates de baryte ou de plomb, des sels isomorphes solubles dans l'eau, mais complétement insolubles dans l'alcool.

L'acide azotique froid dissout le dambose sans le décomposer ; chaud, il le transforme en acides saccharique et oxalique.

Le brome est sans action, à froid, sur le dambose ; mais si le mélange est porté à 150°, il se produit un dégagement d'acide bromhydrique, et il reste un composé bromé encore peu étudié.

Avec le perchlorure de phosphore, le dambose donne, quand on chauffe le mélange à 150°, de l'acide chlorhydrique et un composé non étudié, dont l'odeur rappelle celle du camphre.

Le dambose, comme la *dambonite*, ne subit ni la fermentation alcoolique ni la fermentation lactique.

M. Aimé Girard, qui a tout particulièrement étudié les deux corps dont nous venons de nous occuper, pense que la *dambonite* doit être regardée comme l'éther méthylique du dambose, que ses propriétés rangeraient dans la famille des glucoses, et qui pourrait, comme eux, jouer le rôle d'un alcool polyatomique.

Dans cette hypothèse, sur la valeur de laquelle ne se prononce point M. Wurtz, le dambose pourrait être comme une glycérine dérivant d'un carbure d'hydrogène C^3H^6, comme la glycérine ordinaire dérive de C^3H^8.

Les formules de constitution de la *dambonite* et du dambose seraient, en ce cas, les suivantes :

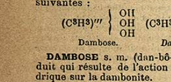

Dambose. *Dambonite.*

DAMBOSE s. m. (dan-bô-ze). Chim. Produit qui résulte de l'action de l'acide iodhydrique sur la dambonite.

— Encycl. V. ci-dessus DAMBONITE.

Dames capitaines (LES), opéra-comique en trois actes, paroles de Mélesville, musique de M. Rebert ; représenté à l'Opéra-Comique le 3 juin 1857. L'action se passe au temps de la Fronde ; la duchesse de Châtillon en est l'héroïne. C'est un tissu d'invraisemblances sans intérêt. C'est une véritable infortune pour un compositeur que d'avoir eu à traiter un tel livret. M. Rebert a déployé beaucoup de savoir, de goût, d'habileté dans la partition sans pouvoir triompher des situations ingrates du poëme, si poëme il y a. On a remarqué l'ouverture militaire, le refrain du Bischoff : *Vive le vin du Rhin!* le finale bien rhythmé du premier acte ; dans le second, le joli duo de Guitaut et de la duchesse, les couplets de Gaston avec accompagnement de harpe, et, dans le troisième acte, un petit trio. Les rôles ont été chantés par Barbot, Coudere, Sainte-Foy, Mmes Vandenheuvel-Duprez et Mlle Lemercier.

* **DAMERET** s. m. — Vitic. Cépage du Limousin.

DAMETH (Claude-Marie-Henri), économiste français, né à Faray-le-Monial (Saône-et-Loire) en 1812. Il devint d'abord un adepte du fouriérisme et fut, de 1850 à 1855, rédacteur en chef de l'*Avenir* de Nice. M. Dameth s'occupa ensuite de vulgariser l'économe politique. Il fit en 1864-1865, à Lyon, un cours public sur cette science et fut nommé président honoraire de la Société d'économie politique de cette ville. Vers cette époque, il fut appelé à professer l'économie politique à l'Académie de Genève. Il a été nommé membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris en 1875. Nous citerons de lui : *Défense du fouriérisme* (1842, in-18) ; *Mémoire sur la condition des cités industrielles, dites cités de l'Union* (1849, in-8°) ; le *Juste et l'Utile* ou *Rapports de l'économie politique avec la morale* (1859, in-8°) ; l'*Economie politique et le spiritualisme* (1862, in-8°) ; *Introduction à l'étude de l'économie politique* (Lyon, 1865, in-8°) ; *Mémoire sur la question du titre et du contrôle dans le canton de Neuchâtel* (1865, in-8°) ; *Banques publiques d'émission* (1866, in-8°) ; le *Mouvement socialiste et l'économie politique* (1869, in-12) ; la *Question sociale* (1871, in-12°) ; *Bases naturelles de l'économie sociale* (1873, in-12), etc.

DAMIANE s. f. (da-mi-a-ne). Religieuses de Sainte-Claire. ‖ On dit aussi DAMIÉNISTE.

DAMIAO DE GOES, historien portugais, mort vers 1560. Les rois Emmanuel et Jean III le chargèrent de missions importantes en Pologne, en Suède, en Danemark et en France. Son principal ouvrage est une *Chronique du roi Emmanuel*.

DAMIÉNISTE s. f. Syn. de DAMIANE.

DAMITHALÈS, Grec qui donna l'hospitalité à Cérès, lorsqu'elle était à la recherche de sa fille.

* **DAMMARTIN-EN-GOËLE**, bourg de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Meaux, sur une éminence ; pop. aggl., 1,728 hab. — pop. tot., 1,783 hab. « C'était dès le XIIe siècle, dit M. Ad. Joanne, le siége d'un duché que Marguerite de Nanteuil apporta en mariage (XVIe siècle) à Antoine de Chabannes, le chef d'une de ces bandes d'aventuriers qui servaient sous la bannière de Charles VII contre les Anglais. »

* **DAMNATION** s. f. Châtiment éternel des damnés...

— s. f. pl. Amendes, défenses ou proscriptions prononcées dans les ateliers et interdites par l'article 415 du code pénal.

Damnation de Faust (LA), par Berlioz. V. FAUST, dans ce *Supplément*.

DAMNO, fille de Bélus et épouse d'Agénor, qui la rendit mère de Phénix, d'Isée et de Mélie.

DAMOISEAU (Louis-Hyacinthe-Céleste), médecin français, né à Chamfremont (Mayenne) en 1815. Il vint étudier la médecine à Paris, où il se fit recevoir docteur en 1845. M. Damoiseau, qui exerce son art à Alençon, s'est fait connaître par l'invention d'une sorte de ventouse, appelée térabelle, et par celle d'un lit chirurgical, qui a été expérimenté en 1856 à l'hôpital Saint-Louis. On lui doit : *Diagnostic et traitement de la pleurésie* (1845, in-8°) ; la *Térabelle* ou *Machine pneumatique opérant à volonté la saignée et la révulsion aux principales régions du corps humain* (1863, in-8°) ; *Science et foi* (1873, in-8°) ; le *Vrai Prométhée* ou l'*Ecole éternelle* (1875, in-8°).

DAMOLUQUE adj. (da-mo-li-ke). Chim. Se dit d'un acide qui se produit, avec l'acide damalurique, dans la préparation de l'acide taurilique.

* **DAMPIERRE**, bourg de France (Jura), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Dôle, sur la rive gauche du Doubs ; pop. aggl., 479 hab. — pop. tot., 945 hab.

* **DAMPIERRE-SUR-SALON**, bourg de France (Haute-Saône), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-E. de Gray, sur la rive gauche du Salon ; pop. aggl., 1,747 hab. — pop. tot., 1,146 hab. Forge avec haut fourneau ; tisseranderies, tanneries, teintureries ; carrière de pierres de taille estimées ; exploitation de minerai de fer.

* **DAMPIERRE** (Elie DE), homme politique. — Sous l'Empire, il se tint à l'écart des affaires politiques. Le 5 février 1871, M. de Dampierre fut nommé député des Landes à l'Assemblée nationale par 54,902 voix. Il alla siéger à droite dans les rangs des légitimistes modérés et prit à diverses reprises la parole, notamment sur l'organisation de l'armée, le budget de l'agriculture, les haras, etc. Il vota pour les préliminaires de paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la loi des conseils généraux, le pouvoir constituant, la pétition des évêques, contre la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris, etc. Après l'avortement de la manifestation des bonnets à poil, M. de Dampierre publia une lettre dans laquelle il s'attacha à démontrer qu'il était nécessaire d'user des prérogatives exercées à différentes époques par les différents pouvoirs qui se sont succédé depuis 1789 pour sauver le pays. Il combattit également la politique du duc de Broglie, ne se joignit pas aux légitimistes qui repoussèrent l'amendement septennaliste de M. Paris, vota contre les propositions Périer et Malleville, contre la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée, il se porta sans succès dans les Landes candidat au Sénat, puis à la Chambre des députés (20 février 1876), et rentra alors dans la vie privée. On lui doit quelques écrits : *Races bovines de France, d'Angleterre, de Suisse et de Hollande* (1855, in-12) ; les *Eaux-de-vie de Cognac* (1858, in-8°) ; le *Révérend Père de Ravignan* (1858, in-18) ; *De la culture de la vigne et de la convenance de l'épamprage dans le département de la Charente-Inférieure* (1863, in-18), etc.

* **DAMVILLE**, bourg de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S. d'Evreux, sur l'Iton ; pop. aggl., 859 hab. — pop. tot., 968 hab. Ce bourg était défendu jadis par un château fort, qui fut pris et brûlé par Henri II d'Angleterre en 1173 et 1188, et rebâti par Richard Cœur de Lion en 1198.

* **DAMVILLERS**, bourg de France (Meuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. S.-O. Montmédy, sur la Tinte ; pop. aggl., 801 hab. — pop. tot., 834 hab.

DANAÉ s. f. (da-na-é — nom mythol.). Astron. Planète télescopique, découverte par M. Goldschmidt en 1860.

DANAÉITE s. f. (da-na-é-i-te — rad. *danaé*). Bot. Genre de fougères fossiles, ayant de l'analogie avec les danaées.

* **DANAÏDES**, filles de Danaüs. — Voici les noms des Danaïdes, mis en regard de ceux de leurs époux, les Égyptides ; ces noms, qui offrent quelques variantes, sont les plus généralement adoptés par les auteurs.

Danaïdes.	*Egyptides.*
Actée.	Périphas.
Adiante.	Dolphron.
Adyté	Ménélas.
Agavé.	Lycus.
Amymoné.	Encelade.
Anaxibie.	Archelaüs
Astérie.	Chète.
Autolée.	Cissée.
Automaté.	Busiris.
Autonoé.	Eurylogue.
Bryché.	Chthonius.
Callice.	Lyncée.
Callidie.	Pandion.
Céléno.	Hyperbius.
Cercestis	Dorion.
Chrysippe.	Chrysippe.
Cléodore.	Lixus.
Cléopâtre.	Agénor.
Clité.	Clitus.
Dioxippe.	Egyptus.
Electre.	Péristhène.
Eraté.	Bromius.
Eurydice.	Dryas.
Evippé.	Argius.
Evippé.	Imbros.
Glaucé.	Alcius.
Glaucippe.	Potamon.
Gorgé.	Hippothoüs.
Gorgophone.	Protée.
Hippodamie.	Ister.
Hippodamie.	Diagorite.
Hippodice.	Idas.
Hippoméduse.	Alcméon.
Hypérie.	Hippocoryste
Hypermnestre.	Lyncée.
Iphimédiuse.	Euchénor.
Mnestra.	Agius.
Néso.	Mélaque.
Ocypète	Lampus.
Œmé.	Arbèle.
Pharté.	Eurydamas.
Pilargé.	Idmon.
Pircé.	Agaptolème.
Podarcé.	Œnée.
Rhodé.	Hippolyte.
Rhodie.	Chalcédon.
Scée.	Archandre.
Sthénélé.	Sthénélus.
Stygné.	Polyctor.
Théano.	Phantès.

Danaïdes (LES), tableau d'Hector Le Roux. Sur le cadre de ce tableau sont inscrits ces vers tirés d'un sonnet de Sully-Prudhomme :

L'amphorea un grès rugueux écorche la main blanche,
Et le bras faible est las du fardeau soulevé :
« Monstre, que nous avons sans relâche abreuvé,
O gouffre! que nous veut ta soif qu'en rien n'étanche? »

Tout en s'inspirant de ces vers, M. Hector Le Roux n'a pas négligé de puiser aux sources de la poésie et de l'art antiques, sources dont nul, parmi les peintres actuels, ne connaît mieux que lui le chemin.

Dans un paysage grisâtre, aride, sauvage, farouche, tel qu'en doit offrir l'empire de Pluton, *nigri feno regia dita*, les cinquante Danaïdes, toutes vêtues de blanc, forment deux longues files parallèles : la file de droite s'éloigne dans la direction d'un lac que borde de hautes montagnes escarpées et au-dessus duquel flottent des vapeurs blanchâtres ; la seconde file, composée des infortunées qui reviennent de puiser l'eau, se dirige vers le puits sans fond placé au premier plan. Ce puits, dont le flanc est orné de sculptures et porte une inscription grecque, a sa margelle arrondie comme le rebord d'un de ces grands vases de terre cuite qui servaient de tonneaux dans l'antiquité ; il est planté dans un tertre, entre des blocs de pierre verdis par la mousse. Une des Danaïdes, penchée sur la margelle, verse le contenu de son urne dans la gueule du monstre dont la soif ne peut être étanchée ; jeune, blonde et vêtue d'une tunique blanche qu'écarte et qu'entr'ouvre la jambe droite relevée en arrière, elle est pleine de grâce et se tourne avec élégante simplicité des figures antiques. Une autre, à la chevelure rousse, tenant à la main l'amphore qu'elle vient de vider, incline tristement la tête et fixe sur le spectateur des yeux rougis par les larmes. Plus à droite, une des condamnées a laissé rouler son urne à terre et s'est elle-même affaissée, épuisée et désespérée. Deux autres des cinquante scours s'enlacent étroitement et semblent vouloir s'appuyer l'une sur l'autre ; elles se rejoignent en chancelant la file qui se dirige vers le lac.

Elles tombent : le vide épouvante leurs cœurs ;
Mais la plus jeune alors, moins triste que ses sœurs,
Chante et leur rend la force et la persévérance.
Tels sont l'ouvrier et le sort de nos illusions :
Elles tombent toujours, et la jeune Espérance [clons!.
Leur dit toujours : « Mes sœurs, si nous recommen-

Ainsi se termine le sonnet de M. Sully-Prudhomme. M. Le Roux n'a pas cherché à traduire exactement cette partie de la poésie ; aucune de ces Danaïdes ne chante ; mais il en est une, plus jeune et plus résignée, ce semble, que les autres, qui se penche curieusement, les deux mains appuyées sur la margelle du puits et les yeux plongeant dans l'abîme ; cette figure, naïve et gracieuse, placée au milieu de la composition, de l'autre côté du puits, a toutes les candeurs de l'espérance... Du côté gauche, derrière la Danaïde qui est occupée à vider son amphore, un profil noble et pur, s'avance avec une sorte de majesté, chastement drapée et portant son urne sur la tête. Celle qui la suit s'appuie sur un long bâton et semble près de succomber à la lassitude et au désespoir. Sa plus petite fève les sienne, le ciel implacable. Il y a ainsi dix figures principales sur le devant du tableau. « Ces figures, dit M. Lafenestre, n'ont pas été pour M. Hector Le Roux un prétexte à étaler de belles nudités. Grandes ou petites, vieilles ou jeunes, les infortunées sont chastement vêtues de la tunique blanches et du blanc péplum, et elles accomplissent leur tâche éternelle avec une gravité naïve et profonde... La peinture de M. Le Roux n'est pas toujours bien solide, ni son dessin bien sévère ; mais ses œuvres ont une grâce naturelle et délicate qui fait de lui un artiste très-supérieur à tel ou tel praticien robuste et vigoureux dont les cours de force éclatants étonnent un instant les yeux sans arrêter la pensée. »

Danaïdes (LES), tableau de Tony Robert-Fleury. Assise sur le bord du puits sans fond, au premier plan du tableau, une des filles de Danaüs vient de laisser échapper son vase de ses mains lassées et se renverse en arrière, tordant ses bras et demandant grâce. Deux Furies, aux seins flasques, aux ongles crochus, à la chevelure emmêlée de serpents, la rappellent à sa tâche ; l'une lui plante ses griffes dans la cuisse, l'autre la menace de la voix et du geste. Plus accablée et plus lasse encore, une autre Danaïde s'est laissée choir au bord du bassin ; une Furie, non moins hideuse que les premières, la tient avec effort et la fustige, sans parvenir à la faire relever. Près de cette mégère, une jeune fille se penche pour voir si le puits se remplit ; une de ses sœurs, vue de profil, verse dans le gouffre le contenu de son urne ; deux autres filles de Danaüs complètent la composition, l'une appuyant ses mains sur son vase qu'elle a déposé sur la margelle, et l'autre portant le sien sur l'épaule.

« C'est la conception qu'il faut louer surtout dans le tableau de M. Robert-Fleury, a dit M. Paul de Saint-Victor. Il a compris la poésie navrante du sujet... L'exécution ne répond pas, malheureusement, tout à fait à la beauté de l'idée. Il y aurait fallu un style héroïque, des formes superbes, toutes les recherches du type et toute la puissance du dessin ; M. Tony Robert-Fleury n'y a mis qu'une correction de surface et des expressions un peu faibles. Il a effleuré, en l'improvisant, un sujet qui demandait un labeur creusé. Mais il lui reste l'inspiration de son œuvre ; c'en est assez pour lui faire honneur. » M. Aboul n'est pas de l'avis de M. de Saint-Victor au sujet de la valeur de cette composition. « Les *Danaïdes* de M. Tony Robert-Fleury, dit-il, ont le tort d'être passablement à la mode imaginations précoupçons. On ne sent pas assez que la scène se passe aux enfers ; on ne devine pas que les quatre ou cinq filles restées pour la peine sous le fouet des Furies représentent un escadron de cinquante damnées ; on voit qu'elles vident leurs cruches dans un silo, sans comprendre que cette sorte de puits a sans doute le fond. Enfin, la première de toutes et la mieux peinte, celle qui tord ses bras dans un ennui désespéré sur la margelle, ne répond devant nos yeux, et, malgré tous les serpents qui la menacent, elle se reposera aussi longtemps que le tableau pourra durer ; or, le supplice des Danaïdes consiste justement dans la continuité d'un labeur inutile et dans l'impossibilité absolue du repos. La conception du sujet n'est donc pas très-heureuse, et quand on cherche à l'arranger autrement, on est tenté de croire que le mythe des Danaïdes n'est pas du domaine de la peinture. M. Tony Robert-Fleury n'en est lui-même il a pu, mieux que mal, mais sans grande conviction, ce me semble, et avec une mollesse qui se trahit jusque dans l'exécution. » Que Tony Robert-Fleury n'ait pas traité la fable des Danaïdes avec un sens bien profond de l'antiquité, nous l'accordrons à M. Aboul ; mais nous croyons que sa composition n'en est pas moins poétique et exprime bien la lassitude et la désolation des condamnées.

Les *Danaïdes* de M. Tony Robert-Fleury ont paru au Salon de 1873.

DANAÏS, nymphe, mère de Chrysippe, qu'elle eut de Pélops.

DANALITE (da-na-li-te). Minér. Silicate de fer, de zinc, de glucinium, de manganèse, avec du sulfure de zinc. C'est une substance rose ou grise, qui a été trouvée dans le granit de Rockport (Massachusetts).

* **DANBY** (Francis), peintre anglais. — Il est mort à Londres le 25 février 1861.

DANCEL (François), médecin français, né à Saint-Germain-de-Tournebut (Manche) en 1804. Il vint étudier la médecine à Paris, où il se fit recevoir docteur, et se fixa dans cette ville. Tout en exerçant la pratique de son art, M. Dancel a publié plusieurs ouvrages. Nous citerons de lui : *Du traitement de fausses ankyloses* (1843, in-8°) ; *De l'influence des voyages sur l'homme et sur ses maladies* (1846, in-8°) ; *Nouveau traitement de la goutte et des douleurs goutteuses* (1848, in-8°) ; *Préceptes fondés sur la chimie organique pour diminuer l'embonpoint sans altérer la santé* (1850, in-12), plusieurs fois réédité ; *Traité théorique et pratique de l'obésité* (1863, in-8°) ; *Physiologie appliquée. Les formes du corps humain corrigées* (1865, in-8°) ; *De l'influence des saisons et de l'alimentation aqueuse dans la production du lait* (1866, in-8°).

DANDA, rajah de la race solaire, dans la mythologie indoue. Il était fils de Vaivacouda. Il nom du sceptre avec lequel les Indous représentent la Mort.

DANDARIQUE, ancienne contrée d'Asie, située au S.-E. du Pont-Euxin, au S.-O. des Palus-Méotides, et traversée par l'Hypanis (aujourd'hui le *Kouban*). Habitée par les *Dandarii*, dit Tacite, elle formait un Etat qui avait pour capitale *Dandarium*.

DANELLE-BERNARDIN (Jean-Baptiste-Fernand), homme politique français, né à Montreuil-sur-Blaise en 1826. Riche maître de forges dans la Haute-Marne, il devint président de la chambre consultative des arts et manufactures de Joinville, président du conseil d'administration du chemin de fer de Saint-Dizier et membre du conseil général de son département. En 1863, M. Danelle-Bernardin se porta candidat de l'opposition libérale au Corps législatif dans la Haute-Marne, mais il échoua. De nouveau candidat aux élections du 8 février 1871, il obtint, sans être élu, 16,478 voix. Lors d'une élection partielle qui eut lieu dans le même département le 29 mars 1874, M. Danelle-Bernardin fut choisi par les comités républicains, et il déclara dans sa profession de foi qu'il voulait voir proclamer, comme gouvernement définitif, la République, qui ramènerait la confiance et le travail. Elu député par 35,000 voix, il alla siéger au centre gauche, contribua à la chute du cabinet de Broglie, fils se prononça pour voir si le puits se remplit ; une de ses sœurs, vue de profil, verse dans le gouffre le contenu de son urne ; deux autres filles de Danaüs complètent la composition, l'une appuyant ses mains sur son vase qu'elle a déposé sur la margelle, et l'autre portant le sien sur l'épaule.

« C'est la conception qu'il faut louer surtout dans le tableau de M. Robert-Fleury, a dit M. Paul de Saint-Victor. Il a compris la poésie navrante du sujet... L'exécution ne répond pas, malheureusement, tout à fait à la beauté de l'idée. Il y aurait fallu un style héroïque, des formes superbes, toutes les recherches du type et toute la puissance du dessin ; M. Tony Robert-Fleury n'y a mis qu'une correction de surface et des expressions un peu faibles. Il a effleuré, en l'improvisant, un sujet qui demandait un labeur creusé. Mais il lui reste l'inspiration de son œuvre ; c'en est assez pour lui faire honneur. » M. Aboul n'est pas de l'avis de M.

cette cérémonie des différents points du département et même des départements voisins. Les villes de Melun et de Fontainebleau avaient envoyé des députations républicaines, au milieu desquelles on remarquait MM. Vellaud, conseiller général de Seine-et-Marne, Deschamps, conseiller d'arrondissement de Melun, Rouillard et Rousin, conseillers municipaux de Fontainebleau.

Au pied du monument, pyramide quadrangulaire, plusieurs discours ont été prononcés. L'improvisation patriotique de M. Vellaud a surtout été accueillie par de chaleureux applaudissements.

* **DANNER** (Louise-Christine Rasmussen, comtesse de), épouse morganatique du roi de Danemark Frédéric VII. — Elle est morte au mois d'octobre 1867.

DANOU, femme de Casyapa et mère des Davanas, dans la théogonie indoue.

Dans la forêt, opéra-comique en un acte, livret de M. Ruelle, musique de M. Constantin; représenté au théâtre de l'Athénée en décembre 1872. C'est un lever de rideau sans grande importance. Pour éviter un mariage qu'on lui propose, un jeune gentilhomme se dérobe à toute société et cherche la solitude dans les bois. Il rencontre dans ses courses une hamadryade qui fait impression sur son cœur; il en devient amoureux, et cette nymphe n'est autre que la jeune personne qu'on voulait lui faire épouser. La musique a paru peu en harmonie avec la simplicité du livret. Elle a trop de solennité et de sonorité; on a remarqué le quatuor et une romance de soprano. Chanté par Lefebvre, Troy et Mlle Marietti.

Danseur du roi (le), opéra-ballet en deux actes et trois tableaux, par MM. Alboize et Saint-Léon; représenté au Théâtre-Lyrique le 22 octobre 1853. Le sujet de la pièce est la disgrâce de Cramoisi, maître des ballets de la cour sous Louis XIII, et qui doit à son talent de violoniste la rentrée en possession de son titre de danseur du roi. Saint-Léon, chorégraphe, virtuose sur le violon et compositeur, a obtenu un succès personnel dans ce petit ouvrage. On n'y a guère remarqué que des airs de danse bien tournés et un bon trio. Cette pièce a été plus tard réduite à deux actes.

Danseuse égyptienne, statue de marbre, par M. Falguière. La tête légèrement retournée vers l'épaule droite, le bras droit ramené devant la poitrine, cette danseuse tourne sur elle-même en s'accompagnant d'une espèce de cithare dont sa main frôle les cordes. Son visage, au nez droit, aux pommettes arrondies, aux yeux allongés, aux lèvres sensuelles, au front bas et coiffé d'une mitre en forme d'oiseau, a bien ce type étrange qui s'est perpétué sur les bords du Nil depuis la plus haute antiquité, et dont le sphinx est un modèle idéalisé. La gorge, nue, ornée d'un riche collier, a des contours purs et fermes. Sous les seins s'enroule une ceinture légère. La jupe, que le mouvement circulaire fait voltiger, s'ouvre sur le côté, et par cette ouverture on entrevoit des jambes souples et nerveuses. Cette statue a paru au Salon de 1873 et a été beaucoup admirée. M. Paul de Saint-Victor est un des rares « salonniers » qui aient cru devoir mêler des reproches à l'éloge qu'ils en ont fait. A les croire, la *Danseuse égyptienne* aurait le tort de n'être que de la sculpture de genre, de la sculpture de salon : « Ce n'est point là du grand art, et l'habileté y joue un plus grand rôle que l'inspiration; le talent de l'artiste est fait pour viser plus haut qu'à ces succès de nivau courant... Cette réserve posée, il faut reconnaître les brillantes qualités de goût, d'élégance, de coquetterie archalique et d'exécution pittoresque qui distinguent le marbre de M. Falguière. L'égyptologue le plus scrupuleux ne trouverait pas dans sa danseuse une faute de costume ou d'ajustement... C'est bien le type de l'Égyptienne, tel que le montrent les fresques des nécropoles de Thèbes... Un sourire altier effleure ses lèvres épaisses, que la volupté semble gonfler; ses paupières baissées filtrent le regard qui tombe, comme un charme magique, sur le pharaon invisible dont elle est l'esclave et la reine... Ce qui manque à cette fière et charmante figure, c'est une démarche harmonieuse et neute, qui la fasse entrer spontanément dans les yeux; la statuide découpe des mouvements divers; ses lignes se brisent en se contournant; il y a quelque chose de difficile et de forcé dans sa grâce. Svelte comme un oiseau par en haut, elle s'alourdit en bas; le soulèvement de sa robe décrit des plis figés et tordus, d'une complication malheureuse. En somme, ce marbre ingénieux, fini comme un joyau, travaillé avec une adresse exquise, produit une impression de virtuosité plus que de beauté. » Nous ne saurions souscrire pleinement à ces dernières remarques; elles semblent au moins étranges sous la plume d'un critique qui devrait être indulgent pour la virtuosité, lui qui n'est guère qu'un virtuose dans l'art d'écrire et qui prend si souvent le cliquant des mots pour la beauté littéraire.

La *Danseuse égyptienne* appartient à un collectionneur parisien bien connu, M. Laurent Richard.

Dante et Virgile visitant la septième enceinte, tableau de Gustave Doré; Salon de 1875. Dante raconte, dans le vingt-quatrième chant de la *Divine comédie*, qu'arrivé, avec son illustre guide, dans la septième enceinte, il y vit un terrible amas de serpents acharnés après les damnés :

E vidivi entro terribile stipa
Di serpenti : e di sì diversa mena
Che la memoria il sangue ancor mi scipa.

Tel est le sujet que Doré a retracé dans une toile de vaste dimension. Debout, au centre et au troisième plan du tableau, sur une hauteur d'où ils dominent la septième enceinte, les deux poètes se silhouettent vaguement sur un fond teinté, dans ses ombres profondes, de lueurs de feu. L'intérêt ne s'attache point à eux, car on les distingue à peine; il se répand sur la foule des damnés qui s'agite et se tord, de toutes parts, livrée aux morsures des serpents; foule horrible, immense, innomée, dans laquelle les rangs sociaux, les âges, les sexes sont confondus; qui n'éprouve plus d'autre sensation que la souffrance et d'autre sentiment que le remords de ses crimes; amas effroyable de corps convulsés que les reptiles enlacent de leurs anneaux visqueux et rongent éternellement. Une clarté sanglante troue la nuit qui pèse sur ces maudits, et permet d'entrevoir, dans des lointains sinistres, les feux dressés et ininterrompus des coupables qui se soulèvent et bondissent, comme les flots livides de la mer en proie à la tempête.

Cette composition, plus dramatique et plus littéraire que pittoresque, a été traitée par M. Doré avec une puissance d'imagination et une verve de pinceau tout à fait extraordinaires. » Je ne crois pas, a dit M. Marius Chaumelin, qu'on ait jamais rendu d'une manière aussi saisissante le tumulte d'une multitude affolée, les contorsions des suprêmes tortures, l'inéluctable étreinte du désespoir, l'horreur ténébreuse du monde infernal. C'est bien là, bien des éternelles expiations, au seuil duquel l'Alighieri lut ces mots terribles : *Lasciate ogni speranza voi ch'entrate.* J'ai vu les *Enfers* peints par l'Orcagna sur les murs du Campo-Santo de Pise et de l'église del Carmine, à Florence; l'imagination n'a rien enfanté sans doute de plus grotesquement terrible. Mais Dante, Florentin, moitié païens, moitié catholiques, ont pu effrayer le populaire au temps des croyances naïves, nos enfants en riraient aujourd'hui. M. Gustave Doré a oublié de nous montrer le diable dans son tableau. C'est sans doute pour cela que les esthéticiens l'accusent de n'avoir pas de style. » Les esthéticiens ont tort il est ici question, les critiques accoutumés à ne juger que par l'Académie, n'ont vu dans la vaste toile de M. Doré qu'une œuvre confuse, mal digérée, *rudis indigestaque moles*, un décor fantastique dont ils n'ont pas contesté l'effet saisissant, mais qu'ils ont déclaré dépourvu des caractères graves et nobles qui constituent le grand art. M. About s'est exprimé en ces termes dédaigneux : « On a beau réunir et fouler dans un cadre autant de figures humaines que la place de la Concorde en peut loger les jours de fête, les spectateurs ne veulent s'exasier qu'à bon escient; ils sondent la profondeur mystérieuse ou calculée du milieu infernal où grouillent ces milliers d'ombres; ils y cherchent la forme et ne la trouvent point, ils se fatiguent à saisir un morceau qui leur plaise, comme on rencontrent, pour tout régal, des serpents peinturlurés de couleurs plus invraisemblables que les poissons d'avril des confiseurs... » Ce que M. About, lui, n'a pas aperçu, c'est le caractère dramatique, profondément sinistre et grandiose de l'effet général du tableau; il s'est amusé aux détails, aux épisodes isolés de la porte volontairement négligées par le peintre, et n'a pas cherché à saisir la poésie fantastique de l'ensemble. De ce que Shakspeare n'a pas écrit avec autant de pureté et d'élégance que Racine, s'ensuit-il que Shakspeare ne soit pas un écrivain du premier ordre?

DANTÈS (Charles-Victoire-Alfred Langue), littérateur et publiciste français, né à Passe-dans (Jura) en 1830. Il commença à Bordeaux ses études, qu'il acheva à Paris. M. Dantès se préparait à suivre la carrière des arts lorsque son père mourut. La nécessité de remettre en état la fortune qu'il lui laissait l'obligea à résider pendant plusieurs années dans le Jura, où il fit de l'agriculture et devint secrétaire du comice agricole de Lons-le-Saunier. Après avoir rempli à plusieurs reprises les fonctions gratuites de membre du jury dans divers concours et expositions agricoles et industrielles, et avoir parcouru une grande partie de l'Europe, M. Dantès revint à Paris, où il s'adonna aux lettres et aux arts. Lors du projet de mutilation du jardin du Luxembourg par M. Haussmann, en 1866, il produisit un plan qui avait pour but de conserver au jardin le plus d'étendue possible, tout en améliorant le quartier qui l'avoisinait. Ce plan fut, avec quelques restrictions, adopté par le Corps législatif au mois de mai 1869. Intimement lié avec l'illustre sculpteur Perraud, né dans le même département que lui, M. Dantès assista à ses derniers moments et devint en quelque sorte son exécuteur testamentaire. Il prépara en ce moment (1877) un important travail biographique sur ce grand artiste, que nul n'a mieux connu que lui. On doit à M. Dantès : *Mémoire sur les chemins du Jura* (1855, in-8°); *Des vins dans les concours et expositions* (1860, in-8°); *Tables biographiques et bibliographiques des sciences, des lettres et des arts* (1865-1866, in-8°); *Enquête sur le jardin du Luxembourg* (1866, in-8°); *A propos du Luxembourg* (1866; 2e édit., 1867, in-8°); *Grandeur et décadence des travaux de Paris* (1868; 2e édit., 1869, in-8°); *Introduction aux connaissances humaines* (1871; 2e édit., 1872, in-8°); *Préface du* Dictionnaire des lettres, des sciences et des arts (1872, in-8°); *Tableau des connaissances humaines* (1873, in-8°); *Abréviations françaises* (1874, in-8°); *Tableau chronologique et alphabétique des principaux événements de l'histoire du monde* (1875, in-8°; 2e édit., 1876, in-12); *Dictionnaire biographique et bibliographique, alphabétique et méthodique des hommes les plus remarquables dans les lettres, les sciences et les arts, chez tous les peuples, à toutes les époques* (1875-1876, in-8°). Ce remarquable ouvrage, qui a coûté vingt ans de travail et que l'auteur, par reconnaissance, a dédié à la Bibliothèque nationale, a été publié en vingt-cinq livraisons. Nous lui avons consacré un article spécial (v. DICTIONNAIRE, dans ce *Supplément*).

* **DANTIER** (Henri-Alphonse, et non Henri-Joseph), littérateur français. — Dans ces dernières années, il a publié *Elisabeth Sexton* (1870, in-8°) et deux ouvrages fort remarquables, qui ont été couronnés par l'Académie. Le premier a pour titre : *Les Monastères bénédictins d'Italie. Souvenirs d'un voyage littéraire au delà des Alpes* (1866, 2 vol. in-8°), livre plein d'érudition qui a obtenu le prix Bordin; le second a pour intitulé : *Italie, étude historique* (1874, 2 vol. in-8°).

* **DANTON** (Joseph-Arsène), littérateur français. — Il est mort le 2 décembre 1866. En 1866, il fut nommé membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement spécial, en 1867 commandeur de la Légion d'honneur et en 1868 inspecteur général de l'enseignement supérieur. Depuis deux mois, il s'était démis de ses fonctions de directeur du personnel au ministère de l'Instruction publique lorsqu'il mourut.

DANUBIEN, IENNE adj. (da-nu-biain, iè-ne — rad. *Danube*). Qui se rapporte au Danube, qui est situé non loin de ses bords : *Les Principautés* Danubiennes.

DANVIN (Bruno), médecin français, né à Saint-Pol en juillet 1808, mort en 1868. Il fut médecine à Paris, où il passa son doctorat en 1831, puis il revint exercer son art dans sa ville natale. Cette même année, son père était mort, il lui succéda comme médecin de l'hospice et du bureau de bienfaisance de Saint-Pol. Le docteur Danvin devint ensuite médecin des épidémies (1835) et membre du conseil départemental de salubrité du Pas-de-Calais (1845). Il créa dans sa ville natale un musée et une bibliothèque dont il garda la direction jusqu'à sa mort. Outre plusieurs médailles qui lui furent décernées pour des services exceptionnels, il reçut la croix de la Légion d'honneur en 1861. Pendant les journées de Juin, M. Danvin avait suivi Paris, comme chirurgien-major, la garde nationale de Saint-Pol, et il avait reçu une blessure sur la place de la Concorde. L'année suivante, il avait rempli provisoirement les fonctions de maire. Outre de nombreux articles dans le *Bulletin artésien* (1836-1843), journal qu'il avait fondé, dans les *Archives du nord de la France*, dans le *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, dans le *Journal de l'union médicale*, etc., il a publié un grand nombre de mémoires et d'écrits sur des questions médicales, scientifiques, historiques, économiques, etc. Nous citerons, entre autres : *Programme ou Avant-projet d'une organisation de la médecine en France, comportant la création d'un ministère de la santé publique* (1845, in-8°); *Coup d'œil sur la monopole et la culture du tabac en France* (1846, in-8°); *Vicissitudes, heur et malheur du Vieil-Hesdin* (1866, in-8°).

* **DANYAU** (Antoine-Constant), chirurgien. — Il est mort en février 1871.

* **DAOUD-PACHA,** gouverneur du Liban. — Il est mort à Biarritz au mois de novembre 1873. En mai 1868, il fut relevé de ses fonctions de gouverneur du Liban, et il devint ensuite ministre du commerce, puis des travaux publics. Sa santé s'étant profondément altérée, il alla changer de climat et se rendit à Biarritz, où il mourut.

* **DAOULAS,** bourg de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. E. de Brest, à 37 kilom. de la même ville par le chemin de fer, à l'embouchure d'une petite rivière; pop. aggl., 605 hab. — pop. tot., 743 hab. Ancienne châtellenie successivement possédée par les maisons de Léon et de Rohan.

DAPHNÉ s. f. (da-fné — nom. mythol.). Planète télescopique, découverte en 1856 par M. Goldschmidt et retrouvée en 1862 par M. Luther. Sa distance moyenne au soleil est 2,77, en prenant celle de la terre pour unité; la durée de sa révolution sidérale est de 1,631 jours; l'inclinaison de son orbite sur le plan de l'écliptique est de 15°9'31".

* **DAPHNÉ,** nymphe aimée d'Apollon... » Nymphe qui rendait les oracles de la Terre à Delphes, avant qu'Apollon eût pris possession de ce lieu. » Fille du devin Tirésias. Elle porte aussi le nom de Manto.

* **DAPHNÉTINE** s. f. (da-fné-ti-ne — rad. *daphné*). Chim. Produit du dédoublement de la daphnine, qu'on obtient par la distillation sèche de la daphnine ou en faisant bouillir une solution de daphnine avec de l'acide sulfurique ou de l'acide chlorhydrique faible.

DAPPES (vallée des), nom donné à une des plus pauvres vallées du Jura, qui compte à peine 160 habitants, mais qui a été depuis le commencement de ce siècle l'objet de longues discussions entre la France et la Suisse. Elle appartenait réellement à la Suisse et faisait partie du canton de Vaud; mais, en 1802, le premier consul en demanda la cession pour y faire passer une route conduisant à Gex, et il fit en retour des promesses qui n'ont jamais été tenues. En 1815, le congrès de Vienne déclara que la vallée appartenait à la Suisse; mais la France n'en fit jamais la remise officielle, et il en résulta que, de deux routes qui traversaient la vallée, l'une dépendait de la police française, l'autre de celle du canton de Vaud. En 1861, des difficultés sérieuses s'élevèrent entre les deux pays; des gendarmes suisses voulurent arrêter deux Français sur le territoire contesté, et le gouvernement français menaça d'avoir recours à la force pour faire respecter définitivement vidée par une convention conclue en 1862, et d'après laquelle la Suisse cédait à la France une portion délimitée de la vallée, tandis que la France, de son côté, cédait à la Suisse un territoire équivalent. La portion cédée à la France comprenait le mont des Tuffes et ses versants, jusques et y compris la route des Rousses à la frontière; celle que la Suisse recevait en retour suivait les pentes du Noirmont jusqu'à la limite de la vallée de Joux.

* **DARBLAY** (F.-N.-A), dit **Darblay aîné,** homme politique et agronome français. — Il est mort en 1873.

DARBO s. m. (dar-bo). Techn. Vase où les cloutiers mettent les clous qui sont terminés.

DARBON s. m. (dar-bon). Nom de la laune, dans la Franche-Comté. » On dit aussi DERBON.

* **DARBOY** (Georges), archevêque de Paris. — Il fut un des derniers prélats gallicans, et il le montra dans le concile œcuménique de 1869. Au mois de novembre, un peu avant l'ouverture du concile, il publia une lettre pastorale remarquable sur les rapports de l'Église et de l'État et concluant au maintien du concordat. Au Vatican, il s'efforça d'allier la modération à la fermeté, et, pour obtenir qu'il changeât d'idées, on lui proposa le chapeau de cardinal; il le refusa, combattit vivement les articles qui tendaient à diminuer l'autorité des évêques au profit du saint-siége, défendit la société civile contre les empiétements des ultramontains et, proposa de faire circuler une pétition contre les journalistes laïques placés à la tête d'un certain nombre de journaux qu'il croyait dévoués aux intérêts du clergé. Mais, malgré ses protestations, il ne put empêcher la proclamation du dogme de l'infaillibilité du pape. M. Darboy, qui avait été le principal, l'initiative du *contre-postulatum* ayant pour objet de faire écarter cette proposition, signa comme abraisonnable, du moins comme inopportune; il protesta contre les dispositions matérielles de la salle du concile, qui rendait les délibérations illusoires, et vota publiquement contre le schéma proposé. Le vote acquis et proclamé, il déclara néanmoins se soumettre sans protestation et revint à Paris.

Durant le siége, M. Darboy coopéra à l'œuvre de secours aux blessés; il avait refusé de quitter sa résidence, et il ne voulut pas davantage s'en éloigner après le 18 mars, malgré les pressantes sollicitations de son entourage. Il croyait que sa renommée de libéralisme et l'opposition qu'il avait faite aux ultramontains lui permettaient de n'avoir rien à craindre; il se trompait. Arrêté dès le 4 avril comme otage, il fut écroué à Mazas, où se séméstrent Bonjean et le curé de la Madeleine, M. Deguerry, le rejoignirent quelques jours plus tard. Le danger qui menaçait les otages, c'est qu'on se proposait de les faire échanger contre les prisonniers faites par les troupes et que des récits mensongers d'exécutions sommaires circulaient journellement dans la ville. Darboy, sous les yeux duquel des geôliers ne plaçaient naturellement que les journaux de la Commune, pleins de ces atroces inventions, écrivit à M. Thiers la lettre suivante :

« Prison de Mazas, 8 avril 1871.

» Monsieur le président,

» Hier vendredi, après un interrogatoire que j'ai subi à Mazas, où je suis détenu en ce moment, les personnes qui venaient m'interroger m'ont assuré que des actes barbares avaient été commis sur des gardes nationaux par divers corps de l'armée dans les derniers combats ; on aurait fusillé les prisonniers et achevé les blessés sur le champ de bataille. Ces personnes, voyant combien j'hésitais à croire que de tels actes pussent être exercés par des Français, m'ont dit ne parler que d'après des renseignements certains.

» Je pars de là, monsieur le président, pour appeler votre attention sur un fait aussi grave, qui peut-être ne vous est pas connu, et pour vous prier instamment de voir ce qu'il y aurait à faire dans des conjonctures si douloureuses. Si une enquête forçait à dire qu'en effet d'horribles excès ont ajouté à l'horreur de nos discordes fratricides, ils ne seraient certainement que le résultat d'emportements particuliers et tout individuels. Néanmoins, il est possible peut-être d'en prévenir le retour, et j'ai pensé que vous pouvez plus que personne prendre à ce sujet des mesures efficaces. Personne ne trouvera mauvais qu'au milieu de la lutte actuelle, étant donné le caractère qu'elle a revêtu dans ces derniers jours, j'intervienne auprès de tous ceux qui peuvent la modérer ou la faire finir. L'humanité, la religion me le conseillent et me l'ordonnent. Je ne puis intervenir que par des supplications, je vous les adresse avec confiance. Elles partent d'un cœur d'homme qui compatit depuis plusieurs mois à bien des misères ; elles partent d'un cœur français que les déchirements de la patrie font douloureusement saigner; elles partent d'un cœur religieux et épiscopal qui est prêt à tous les sacrifices et à celui de sa vie en faveur de ceux que Dieu lui a donnés pour compatriotes et pour diocésains.

» Je vous en conjure donc, monsieur le président, usez de tout votre ascendant pour amener promptement la fin de notre guerre civile et, en tous cas, pour en adoucir le caractère autant que cela peut dépendre de vous. »

Cette lettre était accompagnée d'un *post-scriptum* ainsi conçu : « La teneur de ma lettre prouve assez que je l'ai écrite d'après la communication qui m'a été faite; je n'ai pas besoin d'ajouter que je l'ai écrite, non-seulement en dehors de toute pression, mais spontanément et de grand cœur. » M. Deguerry faisait en même temps parvenir à M. Thiers une lettre, où il lui demandait également avec instance d'empêcher de toutes les exécutions soit de blessés, soit de prisonniers, » et il paraît évident que l'archevêque, comme le curé de la Madeleine, ne put croire aux atroces exécutions. Il est assez difficile de savoir à quel mobile obéissaient ceux qui firent écrire ces lettres et qui savaient parfaitement ou tout au moins devaient savoir ce qu'il en était. Espéraient-ils que M. Thiers ne répondrait pas et que les allégations dictées par eux à l'archevêque auraient ainsi plus de crédit? La lettre de M. Thiers, apportée à Versailles par M. Berthaud, curé de Montmartre, que le chef du pouvoir exécutif chargea de rapporter sa réponse. Elle était conçue en ces termes :

« Versailles, 14 avril 1871.

» Monseigneur,

» J'ai reçu la lettre que M. le curé de Montmartre m'a remise de votre part et je me hâte de vous répondre avec la sincérité de laquelle je ne m'écarterai jamais.

» Les faits sur lesquels vous appelez mon attention sont absolument faux, et je suis véritablement surpris qu'un prêtat aussi éclairé que vous, monseigneur, ait admis un instant qu'ils puissent avoir quelque degré de vérité. J'aimais l'armée à laquelle j'ai commis à soumettre les crimes odieux que lui imputent des hommes ou volontairement calomniateurs ou égarés par le mensonge au sein duquel on les fait vivre.

» Jamais nos soldats n'ont fusillé les prisonniers ni cherché à achever les blessés. Que, dans la chaleur du combat, ils aient usé de leurs armes contre des hommes qui assassinent leurs généraux et ne craignent pas de faire succéder les horreurs de la guerre civile aux horreurs de la guerre étrangère, c'est possible; mais, le combat terminé, ils rentrent dans la générosité du caractère national, et nous en avons ici la preuve matérielle exposée à tous les regards. Les hôpitaux de Versailles contiennent quantité de blessés appartenant à l'insurrection et qui sont soignés comme les défenseurs de l'ordre eux-mêmes. Ce n'est pas tout; nous avons en dans nos mains 1,600 prisonniers, qui ont été transportés à Belle-Isle et dans quelques postes maritimes, où ils sont traités comme des prisonniers ordinaires, et même beaucoup mieux que ne le seraient les nôtres, si nous avions eu le malheur d'en laisser dans les mains de l'insurrection.

» Je repousse donc, monseigneur, les calomnies qu'on vous a fait entendre; j'affirme que jamais nos soldats n'ont fusillé les prisonniers; que toutes les victimes de cette affreuse guerre civile ont succombé dans la chaleur du combat; que nos soldats n'ont pas cessé de s'inspirer des principes d'humanité qui nous animent tous et qui seuls conviennent aux convictions et aux sentiments du gouvernement librement élu que j'ai l'honneur de représenter.

» J'ai déclaré et je déclare encore que tous les hommes égarés qui, revenus de leurs erreurs, déposeraient les armes auraient la vie sauve, à moins qu'ils ne fussent judiciairement convaincus de participation aux abominables assassinats que tous les honnêtes gens déplorent; que les ouvriers nécessiteux recevraient pour quelque temps encore le subside qui les a fait vivre pendant le siége, et que tout serait oublié une fois l'ordre rétabli.

» Voilà les déclarations que j'ai faites, que je renouvelle et auxquelles je resterai fidèle, quoi qu'il arrive, et je nie absolument les faits qui seraient contraires à ces déclarations.

» Recevez, monseigneur, l'expression de mon respect et de la douleur que j'éprouve en vous voyant victime de cet affreux système des otages emprunté au régime de la Terreur, et qui semblait ne devoir jamais reparaître chez nous.

» Le président du conseil,

» A. Thiers. »

Le *Journal officiel* de la Commune ne reproduisit ni la lettre de M. Darboy ni la réponse de M. Thiers. Peu de temps après, l'archevêque, sous la dictée de ses geôliers, écrivait au chef du pouvoir exécutif une seconde lettre relative à son échange avec Blanqui. Nous donnons également ce document *in extenso*, en empruntant au *Journal officiel* de la Commune le détail des négociations qui eurent lieu alors. Ce récit laisse voir, malgré un artifice facile à démasquer, que l'arrestation des otages n'avait eu lieu qu'en vue de proposer l'échange. L'artifice consiste en ce que l'arrestation de l'archevêque de Paris et des autres otages précède, dans le récit, celle de Blanqui par le gouvernement et semble alors ne pas pouvoir s'y rattacher; en réalité, les otages avaient été arrêtés plus de quinze jours après Blanqui. « Quelques jours après le 18 mars, dit le rédacteur communaliste (faisant négligemment la date de côté, 4 avril), la Commune, ayant besoin de toutes ses forces et voulant annuler les dernières chances de ceux que le gouvernement déchu avait laissés derrière lui et qui pouvaient conspirer contre elle, mettait en arrestation et écrouait à Mazas, où ils sont encore, plusieurs hauts personnages suspects à bon droit de relations avec l'ennemi : Darboy, archevêque de Paris; Lagarde, son grand vicaire; Deguerry, curé de la Madeleine; Bonjean, président de la chambre des requêtes à la cour de cassation, etc. Presque en même temps, le 19 mars, en réponse, pour ainsi dire, et comme une représaille envers l'insurrection du 18, les agents du gouvernement de M. Thiers arrêtaient dans une petite ville du Midi, malade, épuisé, le citoyen Blanqui, motivant l'arrestation par sa condamnation à mort comme contumax, pour l'affaire du 31 octobre. Blanqui fut conduit dans un état désespéré à la prison de Figeac... Quand Blanqui fut envoyé à l'Hôtel de ville par le vote du 26 mars, la Commune sentit bien que la présence dans son sein de l'homme dont chacun de ses membres avait pu, dès le 4 septembre, apprécier la clairvoyance politique, lui était nécessaire, et qu'en ne réclamant pas Blanqui elle perdait ainsi, de son bon gré, la voix la plus influente peut-être du conseil. Ce fut alors que des amis particuliers de Blanqui, d'accord avec certains membres de la Commune, entreprirent des démarches en vue d'obtenir du gouvernement de Versailles son élargissement en échange d'autres détenus. » Il résulte de ce récit que la Commune, à peine constituée, conçut aussitôt le projet d'échanger Blanqui, arrêté le 19 mars; mais pour que cet échange fût fait il fallait avoir des otages; de là l'arrestation opérée le 4 avril et que le rédacteur de l'*Officiel* fait semblant de croire opérée avant le 26 mars. La Commune se voulait pas proposer l'échange elle-même; pour lui donner plus de chance, elle le fit proposer par l'archevêque. A cet effet, le citoyen Protot, qualifié dans le récit de l'*Officiel* d'ancien compagnon de cachot de Blanqui, reçut de Raoul Rigault un laisser-passer au moyen duquel il put communiquer librement avec M. Darboy. A l'instigation de Protot, l'archevêque écrivit à M. Thiers la lettre suivante :

« Prison de Mazas, 12 avril 1871.

» Monsieur le président,

» J'ai l'honneur de vous soumettre une communication que j'ai reçue hier soir, et je vous prie d'y donner la suite que votre sagesse et votre humanité jugeront la plus convenable. Un homme influent, très-lié avec M. Blanqui par certaines idées politiques et surtout par les sentiments d'une vieille et solide amitié, s'occupe activement de faire qu'il soit rendu en liberté. Dans cette vue, il a proposé de lui-même aux commissaires que cela concerne cet arrangement : si M. Blanqui est mis en liberté, l'archevêque de Paris sera rendu à la liberté avec sa sœur, M. le président Bonjean, M. Deguerry, curé de la Madeleine, et M. Lagarde, vicaire général de Paris, celui-là même qui vous remettra la présente lettre. La proposition a été agréée, et c'est en cet état qu'on me demande de l'appuyer près de vous. Quoique je sois en jeu dans cette affaire, j'ose la recommander à votre haute bienveillance; mes motifs vous paraîtront plausibles, je l'espère.

» Il n'y a déjà que trop de causes de dissentiment et d'aigreur parmi nous; puisque une occasion se présente de faire une transaction, qui, du reste, ne regarde que les personnes, et non les principes, ne serait-il pas sage d'y donner les mains et de contribuer ainsi à l'apaisement des esprits?

» Dans les crises aiguës comme celles que nous traversons, des représailles, des exécutions par l'émeute, quand elles ne touchèrent que deux ou trois personnes, ajoutent à la terreur des uns, à la colère des autres et aggravent ainsi la situation. Permettez-moi de vous dire, sans autres détails, que cette question d'humanité mérite de fixer toute votre attention dans l'état présent des choses à Paris.

» Oserai-je, monsieur le président, vous avouer ma dernière raison? Touché du zèle que la personne dont je parle déployait avec une amitié si vraie en faveur de M. Blanqui, non-seulement de ce prêtre n'a pas su résister à ses sollicitations émues et j'ai pris l'engagement de vous demander l'élargissement de M. Blanqui le plus promptement possible. C'est ce que je viens de faire.

» Je serais heureux, monsieur le président, que ce que je sollicite ne vous parût point impossible; j'aurais rendu service à plusieurs personnes et même à mon pays tout entier.

» G. Darboy,

» Archevêque de Paris. »

La Commune aurait bien voulu faire porter cette lettre par un de ses émissaires à elle; mais quelle confiance le chef de l'État lui eût-il donnée? Force fut d'en charger un homme qui fût en certifier la véracité. M. Darboy avait demandé que ce fût M. Deguerry; la Commune s'arrêta au choix du grand vicaire, M. Lagarde. C'était une proie qui allait peut-être lui échapper; aussi fit-elle jurer à l'émissaire de revenir se constituer prisonnier si la négociation échouait. L'abbé Lagarde jura tout ce qu'on voulut; la négociation échoua, et il ne jugea pas à propos de revenir, malgré une lettre pressante que lui écrivit l'archevêque et lui ordonnant de hâter son retour. L'abbé Lagarde n'était pas un Régulus.

Les négociations ne pouvaient aboutir; M. Thiers s'était résolument dégagé à n'accepter aucune proposition d'échange de la Commune, par une raison très-simple : outre qu'il ne lui convenait pas de négocier sur le pied de l'égalité avec le gouvernement de l'Hôtel de ville, qui répondait que là s'arrêteraient ses exigences? Blanqui échangé contre M. Darboy et quatre autres personnes, qui empêchait la Commune de faire autant d'otages qu'elle voudrait et de peser, par de continuelles menaces d'exécutions sommaires, sur les décisions du gouvernement? Quel prétexte aurait alors eu M. Thiers pour dire : « J'ai bien voulu sauver l'archevêque, mais je ne veux plus sauver personne? » C'était impossible; le premier pas fait dans la voie des concessions forçait fatalement à en faire d'autres. D'ailleurs Blanqui, légalement condamné, appartenait à la justice et pouvait la revoir le droit de l'y soustraire; la question ne pouvait pas même être posée. Cependant l'archevêque s'impatientait. Il fit transmettre la lettre suivante à son grand vicaire par les soins de M. Washburne, ministre des États-Unis à Paris :

« Au reçu de cette lettre et en quelque état que se trouve la négociation dont il a été chargé, M. Lagarde voudra bien reprendre immédiatement le chemin de Paris et rentrer à Mazas. Je ne comprend guère que dix jours ne suffisent pas à un gouvernement pour savoir s'il veut accepter ou non l'échange proposé. Ce retard nous compromet gravement et peut avoir les plus fâcheux résultats.

» De Mazas, le 22 avril 1871,

» G., archevêque. »

Le gouvernement savait très-bien ce qu'il avait à faire et l'avait dit à M. Lagarde; mais celui-ci, qui ne se souciait pas du martyre, avait longuement répondu que les négociations traînaient en longueur, qu'il fallait attendre. Après cette lettre, il garda le silence. Sa trahison, comme on l'appela dans les journaux de la Commune, ne pouvait d'ailleurs aggraver le sort de l'archevêque, destiné à périr, et elle épargnait un meurtre de plus aux massacreurs de la Roquette.

C'est le mercredi 24 mai que l'archevêque de Paris, transféré le matin de Mazas à la Roquette avec le président Bonjean, l'abbé Deguerry, deux jésuites, les Pères Clerc et Ducoudray, et l'abbé Allard, fut mis à mort par une bande de fédérés, commandés, dit-on, par un nommé Virigg, capitaine au 188e bataillon de la garde nationale. Ce misérable s'était présenté à la Roquette muni d'un ordre d'exécution portant sur six détenus, et se les était fait livrer immédiatement. « Les victimes, quittant leurs cellules, dit la relation de l'abbé Escalle, descendirent une à une et se rencontrèrent au bas de l'escalier; elles s'embrassèrent et s'entretinrent un instant, parmi les injures les plus grossières et les plus révoltantes. Deux témoins oculaires me disent qu'au moment où ils ont vu passer le cortège, M. Allard marchait en avant, les mains jointes, dans une attitude de prière; puis M. Darboy, donnant le bras à M. Bonjean, et derrière M. Deguerry, soutenu par le Père Ducoudray et le Père Clerc. Les fédérés, l'arme chargée, accompagnaient en désordre. Parmi eux se trouvaient deux Vengeurs de la République; çà et là, des gardiens tenant des falots, car la soirée était fort avancée; on marchait entre de hautes murailles, et le ciel, couvert de nuages, était assombri encore par la fumée des incendies qui brûlaient dans Paris. Le cortége arriva ainsi dans le second chemin extérieur de ronde, sur le lieu choisi pour l'exécution.

» On rapporte ici diversement les paroles qu'aurait prononcées M. Darboy. Cependant les témoignages sont unanimes à le représenter disant à ces misérables qu'ils allaient commettre un odieux assassinat; qu'il avait toujours voulu la paix et la conciliation; qu'il avait écrit à Versailles, mais qu'on ne lui avait pas répondu; qu'il n'avait jamais été contraire à la vraie liberté; que, du reste, il était résigné à mourir, s'en remettant à la volonté de Dieu et pardonnant à ses meurtriers.

» Ces paroles étaient à peine dites que le peloton fit indistinctement feu sur les victimes placées le long du mur d'enceinte. Ce fut un feu très-irrégulier qui n'abattit pas tous les otages. Ceux qui n'étaient pas tombés essuyèrent une seconde décharge, après laquelle Mgr de Paris fut encore aperçu debout, les mains élevées. C'est alors que le misérable qui présidait à ces assassinats s'approcha et tira à bout portant sur l'archevêque. Il était huit heures vingt minutes du soir.

» Les corps des six otages arrivèrent vers trois heures du matin au cimetière du Père-Lachaise et furent enfouis pêle-mêle, sans suaires et sans cercueils, à l'extrémité d'une tranchée ouverte tout à fait à l'angle sud-est du cimetière. C'est là que je me rendis le dimanche vers huit heures du matin. Nos soldats venaient d'occuper le cimetière; nous entendions non loin de nous la fusillade des tranpes du 1er corps s'emparant des hauteurs de Belleville. Je ne pensai pas qu'il fallût surseoir un seul instant à l'exhumation des restes mortels qui étaient là depuis près de quatre jours. Le général Brunt fut de mon avis.

» Aidé d'un petit nombre de personnes de bonne volonté, je pratiquai les fouilles nécessaires; nous retrouvâmes les corps sous 1m,50 de terre détrempée par les pluies des jours précédents, et je les mis dans des cercueils que j'avais pu me procurer.

» Le corps de Monseigneur était revêtu d'une soutane violette toute lacérée; il était dépouillé de ses insignes ordinaires, il n'avait ni croix pastorale, ni anneau épiscopal; son cadavre avait été jeté à côté de lui dans la terre; le gland d'or avait disparu. La tête avait été épargnée par les balles, plusieurs plaies-dages des doigts étaient brisées. » Le corps de M. Darboy fut transporté à l'archevêché et quelques jours après le gouvernement lui fit faire des obsèques solennelles. Le capitaine Virigg, désigné comme ayant commandé le peloton d'exécution et interrogé en présence de l'auteur de la précédente relation, fut passé par les armes, près du mur de ronde de la Roquette.

**Darboy